

MÉLANGES DE CIMENT ET DE BÉTON

Le rapport sur ce secteur est axé sur trois groupes de produits comprenant, selon la classification américaine, le ciment, le ciment non broyé et le ciment hydraulique, ainsi que des mélanges de béton. Consultez le rapport même pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le marché américain et sur les droits appliqués par les États-Unis, de même que des indices sur les possibilités d'exportation de cette catégorie de produits. Ce rapport contient les points saillants suivants :

Marché des importations américaines

Le tableau ci-dessous montre la valeur des importations totales des États-Unis dans ce secteur, en 1986, et la part du marché détenue par quatre régions exportatrices.

Régions	Marché des importations américaines	
	en millions de dollars US	en %
Canada	124,6	26,3
Europe de l'Ouest	118,7	25,1
Japon	20,3	4,3
Autres	<u>209,7</u>	<u>44,3</u>
Total	\$ 473,3	100 %

Effet du libre-échange sur les droits de douane

Les droits de douane imposés par les États-Unis sur le ciment Portland est de 22 cents la tonne, y compris le poids du conteneur. Tous les autres ciments sont importés en franchise des droits. En vertu de l'Accord de libre-échange, le ciment Portland bénéficiera de la franchise des droits à compter du 1^{er} janvier 1989.

PRODUITS CHIMIQUES SPÉCIALISÉS

Le rapport sur ce secteur est axé sur un groupe de produits comprenant, selon la classification américaine, des fluides et produits chimiques pour automobiles, des catalyseurs et des composés chimiques intermédiaires pour la fabrication de produits pharmaceutiques, de produits de beauté et des produits alimentaires. Consultez le rapport même pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le marché américain et sur les droits appliqués par les États-Unis, de même que des indices sur les possibilités d'exportation de cette catégorie de produits. Ce rapport contient les points saillants suivants :

Marché des importations américaines

Le tableau ci-dessous montre la valeur des importations totales des États-Unis dans ce secteur, en 1986, et la part du marché détenue par quatre régions exportatrices.

Régions	Marché des importations américaines	
	en millions de dollars US	en %
Canada	58,4	12,3
Europe de l'Ouest	213,5	44,8
Japon	85,0	17,8
Autres	<u>119,7</u>	<u>25,1</u>
Total	\$ 476,6	100 %

Effet du libre-échange sur les droits de douane

Les droits de douane imposés sur les produits de ce secteur varient considérablement car les produits en question sont destinés à bon nombre d'industries différentes. Les composés chimiques intermédiaires entrant dans la fabrication des parfums, des produits de beauté et des préparations de toilette sont assujettis à des droits de 6 ou 6,3 %, ou, si le droit est fixé en fonction du poids, de 11 cents le kilogramme plus 4,9 ou 4,7 %. En ce qui concerne les droits relatifs aux préparations destinées à l'industrie du textile et à l'industrie du papier, ils sont de 6 et de 12 % respectivement. Les droits maximaux dans ce secteur sont de 18 %. En vertu de l'Accord de libre-échange, tous les droits seront supprimés à compter du 1^{er} janvier 1993.